

Profil du secteur des soins de santé et des services sociaux

UNIFOR DANS LE SECTEUR SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La présence d'Unifor dans le secteur s'est étendue ces dernières années. Ce secteur regroupe 35 000 membres, soit près de 11 % de l'effectif total d'Unifor, répartis dans plus de 350 unités de négociation, avec une forte concentration régionale en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Les membres d'Unifor du secteur des soins de santé travaillent dans différents milieux de soins, notamment dans des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée, des résidences pour personnes âgées et des cliniques, ainsi que pour des fournisseurs de services paramédicaux d'urgence et des fournisseurs de soins à domicile. Les membres des services sociaux d'Unifor fournissent des services axés sur les femmes, les communautés autochtones, les adultes ayant une incapacité, les jeunes et les services de garde d'enfants.

Certains segments du secteur sont financés par l'État et les employeurs sont des entités publiques, comme des hôpitaux et des services d'urgence. D'autres segments du secteur sont composés d'employeurs privés qui ont conclu des contrats avec des organismes gouvernementaux (p. ex. pour des soins à domicile), reçoivent des subventions du gouvernement pour une partie de leurs activités (p. ex. les établissements de soins de longue durée et les services sociaux) ou sont entièrement financés par le secteur privé (p. ex. les résidences pour personnes âgées).

Principaux employeurs d'Unifor	Nombre approx. de membres
Extendicare	3 100
Centre de soins de santé St-Joseph (London)	1 750
Centre des sciences de la santé de London	1 650
Northwood Care	500

Faits et chiffres du secteur

EXTRANTS

PIB sectoriel	182,7 G\$
Part du PIB du Canada	9,2 %

EMPLOI

Emploi total	2 385 550
Évolution sur 10 ans	+33,2 %
Pourcentage de travailleurs à temps partiel	20,2 %
Salaire horaire moyen	35,34 \$/h
Évolution sur 10 ans du salaire réel	-1,4 %
Moyenne des heures travaillées par semaine	31,0

ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre (2022)	1 820 kt
Évolution sur 10 ans	-13,8 %
Part du total de l'industrie canadienne	0,06 %

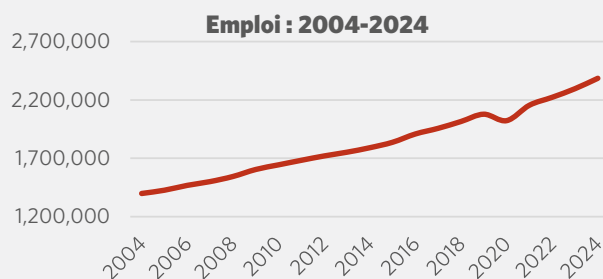
MAIN-D'ŒUVRE

Taux de couverture syndicale	54,0 %
Membres d'Unifor dans l'industrie	35 000
Part du nombre total de membres d'Unifor	10,9 %
Nombre d'unités de négociation d'Unifor	350

La taille des unités de négociation d'Unifor dont les membres travaillent dans des hôpitaux est très variée, allant d'aussi peu que deux membres jusqu'à 1 750 membres. Dans les établissements de soins de longue durée, la taille des unités de négociation est variée et quelques unités ont le même employeur, qui est souvent un organisme ou un employeur privé. Dans les services sociaux, la plupart des unités de négociation font partie de petits lieux de travail où les activités sont très dépendantes d'un financement direct du gouvernement.

SITUATION ACTUELLE

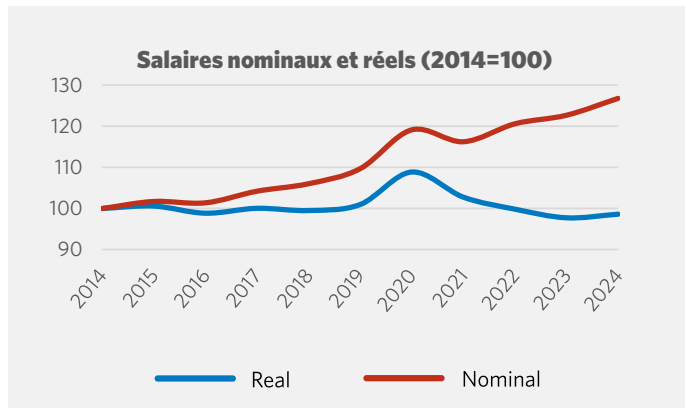
Le secteur canadien de l'aérospatiale est voué à la croissance, mais cette croissance dépendra en grande partie des décisions des gouvernements fédéral et provinciaux d'investir dans les entreprises canadiennes, d'accroître la main d'œuvre dans le secteur et d'acheter des produits et des innovations aéronautiques fabriqués au Canada.



Après un déclin important au plus fort de la pandémie de COVID-19, l'activité économique, notamment le produit intérieur brut (PIB), l'emploi et les exportations, a commencé à se redresser. Cependant, même 3 ans plus tard, l'industrie n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie. En 2024, le PIB généré par la fabrication de produits et de pièces aéronautiques s'élevait à 8,4 milliards de dollars, une hausse par rapport au creux de 7,5 milliards de dollars enregistré en 2020, mais toujours bien en deçà du niveau d'avant la pandémie de 10,1 milliards de dollars en 2019. En 2024, le niveau d'emploi était également presque

2 fois moins élevé qu'en 2019. Toutefois, les dépenses en recherche et développement ont rebondi.

L'industrie aérospatiale offre des avantages économiques considérables qui doivent être nourris et guidés par les politiques publiques afin de garantir que ces avantages profitent à la population canadienne. Les emplois de qualité, l'innovation locale et le fort potentiel d'exportation font partie des avantages les plus intéressants.



Cependant, les tarifs douaniers américains pourraient affaiblir davantage l'industrie aérospatiale canadienne. Si certains tarifs douaniers américains peuvent exempter les produits conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, ils ont tout de même freiné les investissements dans le secteur, tout comme l'enquête de sécurité nationale portant sur les avions commerciaux, les moteurs et les pièces.

Parallèlement, les gouvernements canadien et européen mènent d'importantes discussions sur la fabrication des produits et la prestation des services nécessaires à la protection de leur souveraineté. L'adhésion du Canada au réseau européen d'approvisionnement en matière de défense pourrait avoir des retombées économiques substantielles pour l'industrie aérospatiale nationale. Le Canada, ainsi que ses partenaires de l'OTAN, s'est engagé à accroître ses dépenses dans la défense au cours de la prochaine décennie pour atteindre des niveaux jamais vus depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ces dépenses incluent notamment des investissements dans la recherche, le développement et la production dans le secteur de l'aérospatiale. L'industrie aérospatiale canadienne est particulièrement bien placée pour répondre à cet appel.

ALLER DE L'AVANT : DÉVELOPPER LE SECTEUR DES SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le gouvernement fédéral a récemment instauré le Régime canadien de soins dentaires, qui couvre les citoyennes et citoyens qui n'ont pas d'assurances et dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$, ainsi que la première phase d'un programme d'assurance-médicaments, qui couvre les médicaments et les produits liés à la contraception et au traitement du diabète. Toutefois, le gouvernement fédéral doit tenir sa promesse de mettre en œuvre un programme d'assurance-médicaments complet et universel.

Les provinces et les hôpitaux, en particulier, continuent d'avoir de la difficulté à répondre aux demandes de services d'une population croissante et vieillissante avec les allocations de fonds actuelles. Par conséquent, beaucoup de gens se tournent vers des fournisseurs de services du secteur privé pour combler les lacunes du système public. Ces dernières années, plusieurs provinces ont considérablement étendu la prestation de diverses chirurgies et procédures diagnostiques à des tiers du secteur privé et à but lucratif. Entre-temps, la majorité des services de soins de longue durée continuent d'être fournis par des entreprises privées qui cherchent avant tout à engranger des bénéfices plutôt que de rémunérer équitablement leur personnel et d'offrir de meilleurs soins aux bénéficiaires.

Dans tous les sous-secteurs de la santé, surtout dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, les employeurs font appel à des agences de placement pour remédier à la pénurie de personnel. Dans le secteur des soins de santé, le recours aux agences de placement a augmenté de 500 % à l'échelle du pays depuis l'exercice 2020-2021, et coûté aux contribuables canadiens plus de 1,5 milliard de dollars pour l'exercice de 2024. Le recours continu aux agences de placement est un moyen coûteux et inefficace de résoudre la pénurie de personnel.

Pour stabiliser la main-d'œuvre dans ce secteur, il faut plutôt améliorer le régime de rémunération global des travailleuses et travailleurs de la santé et encourager les immigrantes et immigrants ainsi que les jeunes Canadiennes et Canadiens à faire carrière dans le domaine de la santé.

Recommandations en matière de développement du secteur

- Entreprendre une deuxième phase pour la mise en œuvre du programme d'assurance-médicaments fédéral afin de mettre en place dès que possible un programme d'assurance-médicaments complet et universel.
- Mettre fin au recours d'agences de placement privées à but lucratif dans tous les sous-secteurs des services sociaux et de santé.
- Régler les problèmes liés au recrutement et au maintien en place du personnel dans tous les sous-secteurs des services sociaux et de santé en respectant les travailleuses et travailleurs et en les rémunérant équitablement.
- Mettre fin aux établissements de soins de longue durée à but lucratif et veiller au respect des normes de soins obligatoires du secteur.
- Assurer l'application de la Loi canadienne sur la santé et empêcher la privatisation d'autres services de soins de santé.